



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 108 380 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
20.06.2001 Bulletin 2001/25

(51) Int Cl.7: **A47B 97/08**

(21) Numéro de dépôt: **00420256.0**

(22) Date de dépôt: **12.12.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Pauly, Gilbert**
39130 Blye (FR)

(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al**
Cabinet Lavoix Lyon
62, rue de Bonnel
69448 Lyon Cedex 03 (FR)

(30) Priorité: **13.12.1999 FR 9915683**

(71) Demandeur: **Groupe Berchet**
01100 Oyonnax (FR)

(54) **Elément de maintien pour tableau de jeu pour enfant, et tableau de jeu pour enfant pourvu d'un tel élément**

(57) Cet élément (22) comprend des première (24) et seconde (26) zones de fixation sur les premier (4) et second (6) cadres du tableau (2), et un volume intérieur de rangement d'accessoires.

Il est pourvu de moyens de retenue (60) de ces accessoires, indépendants des zones de fixation, qui sont

mobiles entre une position de fermeture du volume intérieur et une position d'accessibilité au volume intérieur.

De la sorte, les accessoires sont retenus de façon sûre dans le volume intérieur précité, pendant les phases de montage, de démontage et de stockage du tableau.

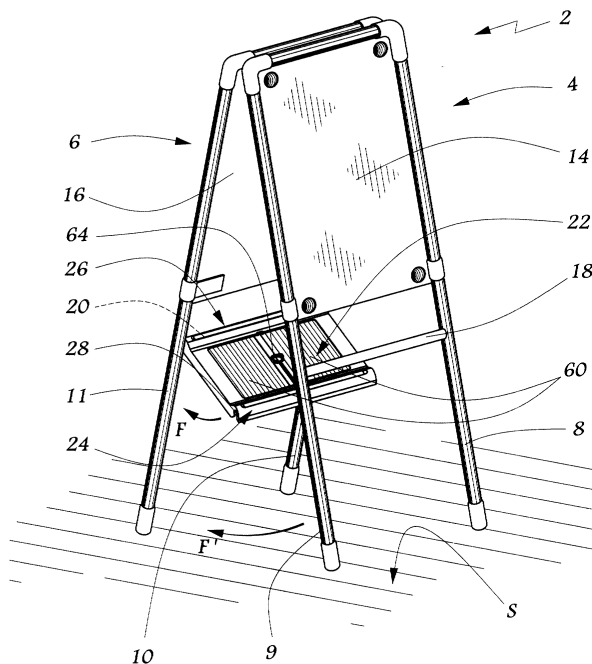


Fig.4

EP 1 108 380 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un élément de maintien pour tableau de jeu pour enfant, ainsi qu'un tableau de jeu pour enfant pourvu d'un tel élément.

[0002] De manière habituelle, un tableau de jeu pour enfant comprend deux cadres tubulaires en forme de U, dont les ailes constituent des pieds destinés à reposer sur le sol. Il est prévu une charnière d'articulation entre les deux âmes des U, ce qui permet de conférer une inclinaison variable à ces deux cadres.

[0003] Ce tableau est pourvu d'au moins une face d'écriture, portée par au moins l'un de ses cadres constitutifs. Il comprend en outre un élément de maintien, permettant de solidariser mutuellement les deux cadres précités.

[0004] On connaît, par US-A-4,123,127 un tel élément de maintien, qui est constitué par une boîte à peinture, susceptible de coopérer avec un chevalet. Cette boîte possède deux positions, à savoir une position ouverte dans laquelle elle assure le maintien du chevalet dans sa position de travail, ainsi qu'une position fermée. La fixation de la boîte à peinture sur les pieds du chevalet est assurée, dans la position ouverte précitée, par l'intermédiaire de vis et de crochets.

[0005] Cette solution connue présente cependant certains inconvénients. En effet, l'élément de maintien, mentionné ci-dessus, rend le montage et le démontage du chevalet particulièrement malaisés.

[0006] Afin de pallier ces différents inconvénients, l'invention se propose de réaliser un élément de maintien qui, tout en assurant un maintien fiable des deux cadres du tableau qu'il équipe, garantit des opérations de montage et de démontage de ce tableau, dont la rapidité et la simplicité sont accrues en comparaison avec l'art antérieur.

[0007] A cet effet, elle a pour objet un élément de maintien pour tableau de jeu pour enfant, ledit tableau comprenant des premier et second cadres, au moins une face d'écriture portée par le ou chaque cadre, et des moyens d'articulation desdits cadres, ledit élément de maintien comprenant des première et seconde zones de fixation sur les premier et second cadres, au moins l'une de ces zones étant adaptée pour être fixée de façon amovible sur un cadre correspondant, et un volume intérieur de rangement d'accessoires, caractérisé en ce que ledit élément de maintien comprend des moyens de retenue desdits accessoires, indépendants des zones de fixation, ces moyens de retenue étant mobiles entre une position de fermeture dudit volume intérieur et une position d'accessibilité audit volume intérieur.

[0008] Au sens de l'invention, les moyens de retenue sont indépendants des zones de fixation, en ce sens qu'ils sont aptes à être manoeuvrés indépendamment de ces zones de fixation. En d'autres termes, le tableau de jeu équipé de l'élément de maintien peut posséder plusieurs configurations. Ainsi, l'élément de maintien

peut être fixé au tableau, tout en assurant soit la fermeture du volume intérieur, soit l'accessibilité à ce dernier. Ces deux dernières possibilités sont également assurées dans le cas où au moins une des zones de fixation de l'élément de maintien est désolidarisée par rapport au tableau de jeu.

[0009] Ce caractère indépendant des zones de fixation est particulièrement avantageux, dans la mesure où il confère une facilité d'utilisation notable au tableau de jeu équipé d'un tel élément de maintien. Ainsi, lorsque le tableau est dans sa position d'utilisation, l'élément de maintien assure de façon fiable la stabilité de ce tableau, tout en étant susceptible de recevoir des accessoires dans son volume intérieur. Par ailleurs, dans cette position de travail, l'accès à ce volume intérieur peut être empêché, sans modifier l'agencement du tableau de jeu. Ceci peut par exemple interdire à de jeunes enfants de saisir des accessoires coupants ou toxiques ce qui évite tout danger de blessure ou de contamination.

[0010] En outre, lorsque l'utilisateur désire procéder à une opération de démontage du tableau, il est à même d'actionner les moyens de retenue, de manière à leur conférer une position de fermeture du volume intérieur. L'utilisateur procède ensuite à l'opération correspondante, sans avoir à se soucier de l'inclinaison de l'élément de maintien, étant donné que les accessoires qui y sont logés ne peuvent en sortir. Ceci permet donc de s'affranchir de toute opération de retenue manuelle des accessoires.

[0011] Selon une caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, chaque zone de fixation amovible est apte à pivoter par rapport au cadre sur lequel elle peut être fixée. Un tel pivotement est par exemple assuré en ménageant deux encoches de fixation sur une barre transversale d'un cadre correspondant. Cette mesure est avantageuse, puisque le montage et le démontage du tableau sont rendus particulièrement aisés. Ainsi, ce démontage consiste à désolidariser une des extrémités pourvues de ces encoches. De la sorte, l'élément de maintien, qui n'est alors retenu au tableau que par l'autre de ces extrémités, pivote par gravité par rapport au cadre, jusqu'à s'étendre sensiblement verticalement. Ceci permet de s'affranchir de toute opération mécanique fastidieuse, faisant par exemple appel à des moyens de fixation par vissage.

[0012] L'invention a également pour objet un tableau de jeu pour enfant, comprenant des premier et second cadres comportant chacun deux pieds, au moins une face d'écriture portée par le ou chaque cadre, et des moyens d'articulation de ces cadres, ledit tableau comprenant en outre au moins un élément de maintien, fixé sur chacun de ces cadres, cet élément de maintien étant fixé de façon amovible sur au moins un de ces cadres, caractérisé en ce que le ou chaque élément de maintien est tel que défini ci-dessus.

[0013] Selon une autre caractéristique de l'invention, le ou chaque élément de maintien est fixé sur deux barres transversales dont sont pourvus les cadres, chaque

barre transversale s'étendant entre les deux pieds d'un même cadre.

[0014] L'invention va être décrite ci-dessous, en référence aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un tableau de jeu pour enfant conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue en perspective, à plus grande échelle, illustrant un élément de maintien du tableau de jeu de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III à la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue en perspective, analogue à la figure 1, illustrant le démontage du tableau de la figure 1 ; et
- la figure 5 est une vue en perspective illustrant une variante de réalisation de l'élément de maintien du tableau de jeu de la figure 1.

[0015] La figure 1 représente un tableau de jeu, désigné dans son ensemble par la référence 2, qui comprend deux cadres 4, 6, qui sont formés de tubes métalliques ou sont réalisés en matière plastique.

[0016] Chacun des cadres 4, 6 présente une forme de U, dont les ailes forment des pieds 8, 9, 10 et 11 prenant appui sur la surface du sol S supposée plane et horizontale.

[0017] Les âmes des U constitutifs des cadres 4, 6 sont articulées mutuellement, autour d'un axe horizontal, au moyen d'une charnière non représentée. De la sorte, l'écartement angulaire des cadres reposant sur le sol est variable.

[0018] Chaque cadre 4, 6 est pourvu d'une face d'écriture correspondante 14, 16. Cependant, seule une unique face d'écriture peut être prévue. Chaque cadre 4, 6 est en outre muni d'une barre transversale 18, 20, s'étendant entre les deux pieds 8, 9 et 10, 11 d'un même cadre 4, 6.

[0019] Le tableau 2 comprend également un élément de maintien destiné à solidariser mutuellement les cadres 4, 6 dans une position prédéterminée. Comme le montrent plus précisément les figures 2 et 3, cet élément de maintien est un plumier 22, réalisé par exemple en résine de synthèse.

[0020] Ce plumier 22, qui présente une forme globalement rectangulaire, possède deux régions latérales 24, 26, qui forment des zones de fixation sur les cadres 4, 6. Chacune des régions 24, 26 est creusée d'une encoche longitudinale 28, 30 destinée à coopérer, par encliquetage élastique, avec chaque barre transversale 18, 20. En variante, une seule de ces régions peut être fixée de façon amovible, l'autre étant fixée de façon permanente sur la barre correspondante.

[0021] La partie centrale 32 du plumier 22 comprend deux renforcements, qui forment des compartiments creux 34. Ces derniers, qui sont séparés par une traverse 36, forment le volume intérieur du plumier 22, volume

dans lequel peuvent être logés des accessoires, tels que notamment des crayons permettant l'écriture sur les faces 14, 16.

[0022] Chaque compartiment 34 est bordé par des parois latérales 38 et une paroi d'extrémité 40, opposée à la traverse 36. L'extrémité supérieure de chaque paroi latérale 38 forme une plage 42 surmontée par un rebord longitudinal 44 dont est pourvue la partie centrale 32. Chaque plage 42 définit, avec le tronçon du rebord 44 qui la surmonte, une glissière latérale 46.

[0023] Par ailleurs, la paroi d'extrémité est pourvue d'une saillie 48 recourbée, s'étendant à l'opposé de la traverse 36. Cette saillie 48 définit, avec un bord 50 reliant le fond 52 à la partie supérieure du plumier, une glissière d'extrémité 54. Le fond 52 du plumier s'étend à distance d'une paroi inférieure 56 du compartiment 34, de manière à définir une glissière inférieure 58.

[0024] Le plumier 22 est pourvu d'un rideau 60, monté coulissant dans les glissières respectivement latérales 46, d'extrémité 54 et inférieure 58. Ce rideau 60 comprend une succession de lames 62 transversales, articulées deux à deux. La lame finale 62', adjacente à la traverse 36 lorsque le rideau 60 ferme le compartiment 34, est pourvue d'une languette 64 assurant la préhension du rideau 60.

[0025] Cette lame finale 62' est en outre munie, à l'opposé de la languette 64, d'un ergot non représenté apte à être fixé de manière amovible, par encliquetage élastique, dans l'une des cavités 66 dont est munie la traverse 36. Etant donné que la languette 64 fait saillie vers le haut par rapport à la lame finale 62', elle retient le rideau 60, en ce sens qu'elle l'empêche de s'engager entièrement dans les glissières extérieure 54 et inférieure 58.

[0026] Le fonctionnement du tableau de jeu 2 va maintenant être explicité.

[0027] Dans la position d'utilisation du tableau 2, illustrée à la figure 1, l'élément de maintien 22 est solidarisé aux deux barres transversales 18, 20, de sorte que le tableau 2 est parfaitement maintenu en place. Dans cette configuration, il est possible de faire coulisser les rideaux 60, de manière à les amener dans une position permettant l'accès aux compartiments 34 formant le volume intérieur du plumier 22.

[0028] Dans cette position d'accessibilité, chaque rideau s'étend dans la glissière extérieure 54 et au moins partiellement dans la glissière inférieure 58, et il est possible de placer des accessoires dans chaque compartiment 34 ou de les en retirer. Les rideaux 60 peuvent être maintenus dans cette position d'accessibilité au volume intérieur, étant donné que le plumier 22 est sensiblement horizontal, de sorte que les accessoires ne peuvent s'échapper par gravité des compartiments 34.

[0029] Si l'on désire replier le tableau 2, en vue de son stockage, on ferme chaque rideau 60, par coopération de son ergot avec la cavité correspondante 66, de manière à placer chaque rideau dans une position de fermeture des compartiments 34. Dans cette position, cha-

que rideau forme un moyen de retenue des accessoires logés dans un compartiment correspondant.

[0030] Puis, comme le montre notamment la figure 4, on désolidarise l'une 24 des régions latérales du plumier 22 par rapport à la barre transversale 18, le recevant initialement. Le plumier 22 est alors lié à une seule barre transversale 20, de sorte que, du fait de la gravité, il retombe selon la flèche F, jusqu'à s'étendre sensiblement verticalement. On rapproche ensuite les deux cadres 4, 6 l'un de l'autre, selon la flèche F', de manière à conférer au tableau 2 un encombrement minimal, ce qui est avantageux en vue de son stockage.

[0031] Durant le démontage et pendant la phase de stockage, du fait de la présence des rideaux 60, les accessoires placés dans les compartiments 34 ne peuvent s'en échapper.

[0032] La figure 5 illustre une variante de réalisation de l'élément de maintien. Sur cette figure, les éléments mécaniques analogues à ceux des figures précédentes sont affectés des mêmes numéros de référence, augmentés de 100.

[0033] Le plumier 122 est pourvu de deux compartiments 134 séparés par une traverse médiane 136. Des charnières 168 sont prévues sur chacun des bords longitudinaux 138 des compartiments 134, ces bords étant opposés à la traverse 136. Ces charnières 168 permettent la réception, par encliquetage élastique, d'un axe 170 d'un volet 172, pivotant autour de cet axe 170.

[0034] Chaque volet 172, de forme à peu près carrée, est pourvue d'une poignée 174 et d'un ergot 176 destiné à coopérer avec une des cavités non représentées, analogues à celles 66, ménagées dans la face supérieure de la traverse 136. Chaque volet 172 est mobile entre une position d'accessibilité à un compartiment 134 correspondant, illustrée sur la partie gauche de cette figure 4, et une position de fermeture de ce compartiment, illustrée sur la partie droite de cette figure.

[0035] Le fonctionnement du plumier 122, formant élément de maintien du tableau, est analogue à celui du plumier 22 décrit ci-dessus. Lorsque l'on désire disposer des accessoires dans l'un des compartiments 134, ou les en retirer, on soulève le volet correspondant 172, par action sur sa poignée 174, de manière à l'amener dans sa position d'accessibilité. Puis, on referme le volet 172, par coopération de l'ergot 176 avec la cavité 166, de manière à l'amener dans sa position de fermeture du compartiment 164. Lors du démontage et du stockage du tableau, chaque volet 172 est maintenu dans la position de fermeture précitée, de manière à retenir les accessoires dans chaque compartiment 134, afin d'éviter leur chute par gravité.

Revendications

1. Élément de maintien (22 ; 122) pour tableau de jeu (2) pour enfant, ledit tableau (2) comprenant des

premier (4) et second (6) cadres, au moins une face d'écriture (14, 16) supportée par le ou chaque cadre, et des moyens d'articulation desdits cadres, ledit élément de maintien (22 ; 122) comprenant des première (24) et seconde (26) zones de fixation sur les premier (4) et second (6) cadres, au moins l'une de ces zones étant adaptée pour être fixée de façon amovible sur un cadre correspondant, et un volume intérieur (34 ; 134) de rangement d'accessoires, caractérisé en ce que ledit élément de maintien (22 ; 122) comprend des moyens de retenue (60 ; 172) desdits accessoires, indépendants des zones de fixation (24, 26), ces moyens de retenue étant mobiles entre une position de fermeture dudit volume intérieur (34 ; 134) et une position d'accessibilité audit volume intérieur.

2. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de retenue (60 ; 172) comprennent des moyens de fixation amovible (176), dans leur position de fermeture du volume intérieur (34 ; 134), notamment des moyens de fixation par encliquetage élastique.
3. Élément selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les moyens de retenue (60 ; 172) sont pourvus de moyens de préhension (64 ; 174).
4. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens de retenue comprennent au moins un rideau coulissant (60).
5. Élément selon la revendication 4, caractérisé en ce que, dans la position d'accessibilité au volume intérieur (34), le rideau coulissant (60) est escamoté au moins partiellement dans une glissière (58) s'étendant au voisinage du fond (52) dudit élément de maintien (22).
6. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens de retenue comprennent au moins un volet pivotant (172).
7. Élément selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'il est prévu deux volets pivotants (172), montés sur deux charnières (168) disposées sur des bords (138) opposés du volume intérieur (134).
8. Élément selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que chaque zone de fixation amovible (24, 26) est apte à pivoter par rapport au cadre (4, 6) sur lequel elle peut être fixée.
9. Élément selon la revendication 8, caractérisé en ce que chaque zone de fixation amovible (24, 26) sur un cadre correspondant est pourvue d'une encoche (28, 30) de fixation sur une barre transversale (18,

20) reliant les deux pieds (8, 9 et 10, 11) appartenant à un même cadre (4, 6).

10. Elément selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est prévu deux zones de fixation amovible (24, 26) formées par deux régions latérales opposées dudit élément. 5
11. Tableau de jeu pour enfant, comprenant des premier (4) et second (6) cadres, au moins une face d'écriture (14, 16) portée par le ou chaque cadre, et des moyens d'articulation de ces cadres, ledit tableau (2) comprenant en outre au moins un élément de maintien (22) fixé sur chacun de ces cadres (4, 6), cet élément de maintien étant fixé de façon amovible sur au moins un de ces cadres, caractérisé en ce que le ou chaque élément de maintien (22) est conforme à l'une quelconque des revendications précédentes. 10 15 20
12. Tableau selon la revendication 11, caractérisé en ce que le ou chaque élément de maintien (22) est fixé sur deux barres transversales (18, 20) dont sont pourvus les cadres (4, 6), chaque barre transversale s'étendant entre deux pieds (8, 9 et 10, 11) d'un même cadre (4, 6). 25

30

35

40

45

50

55

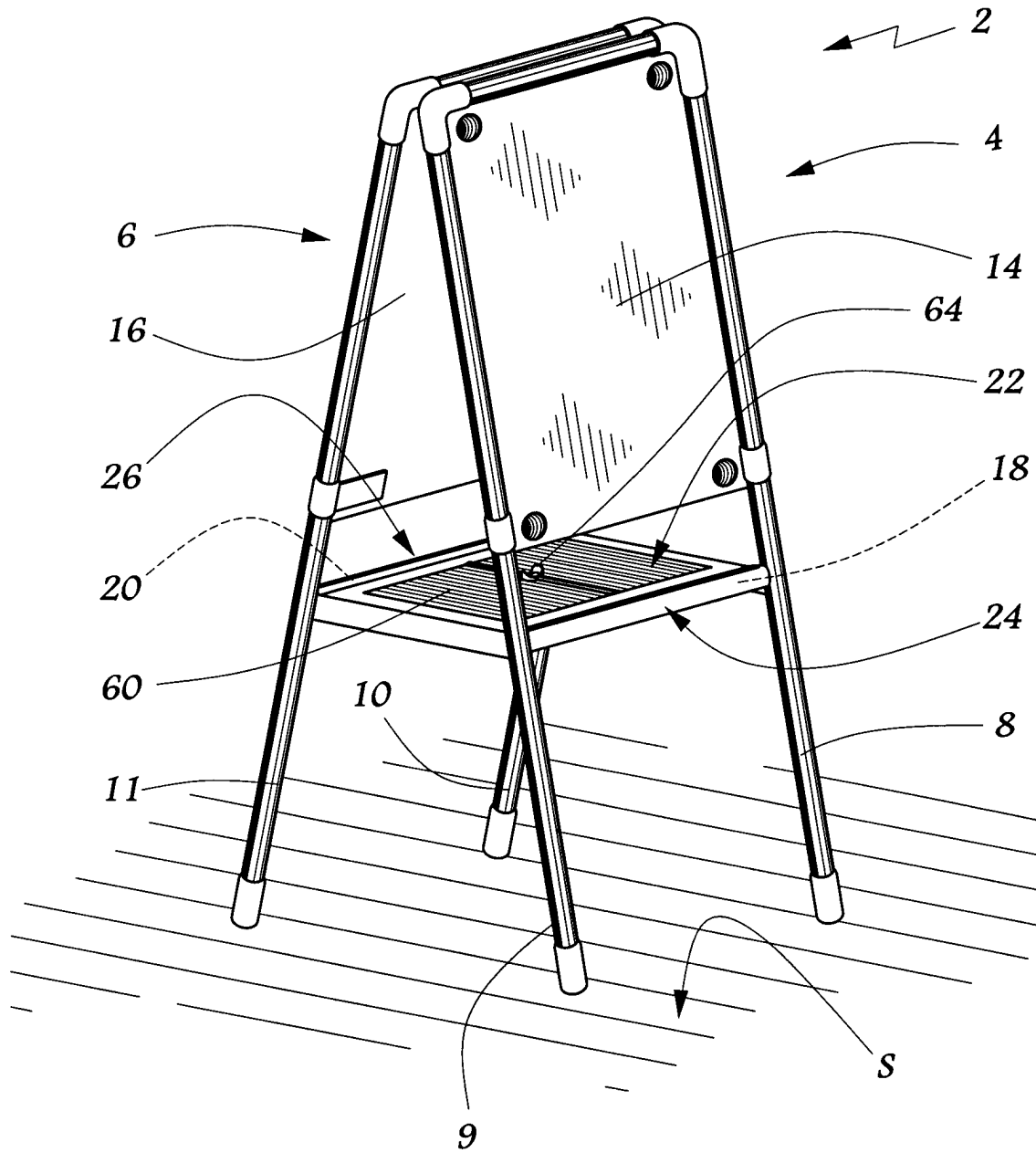


Fig. 1

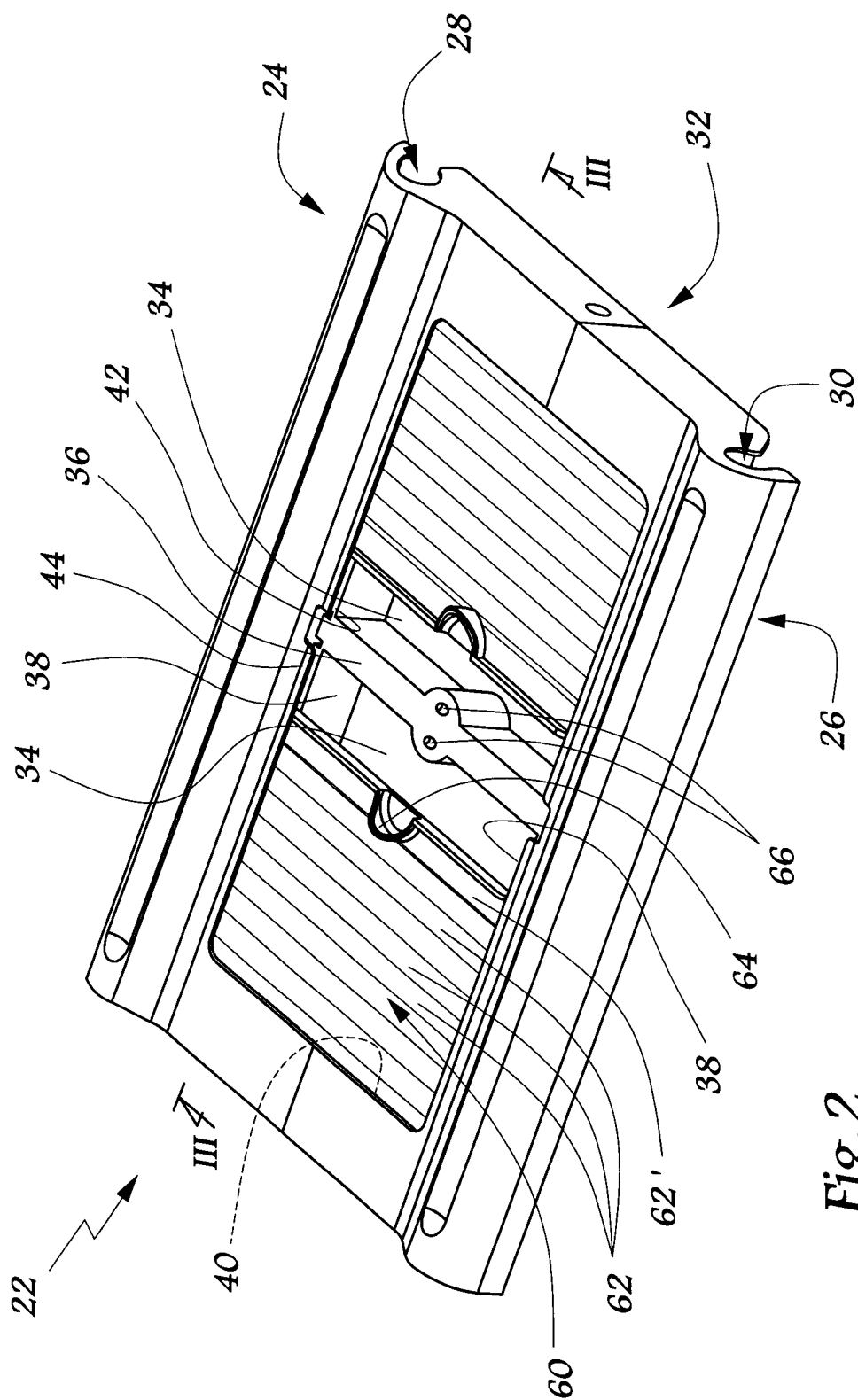


Fig. 2

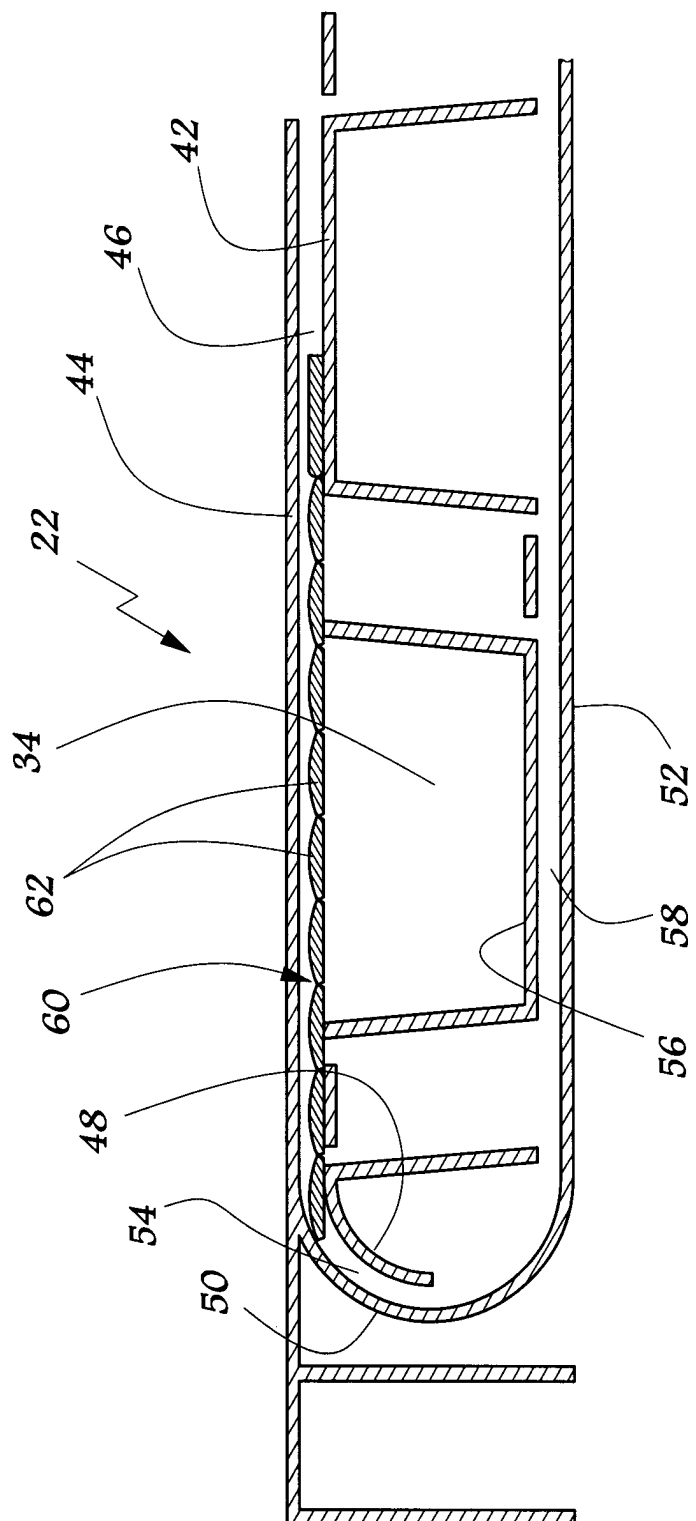


Fig.3

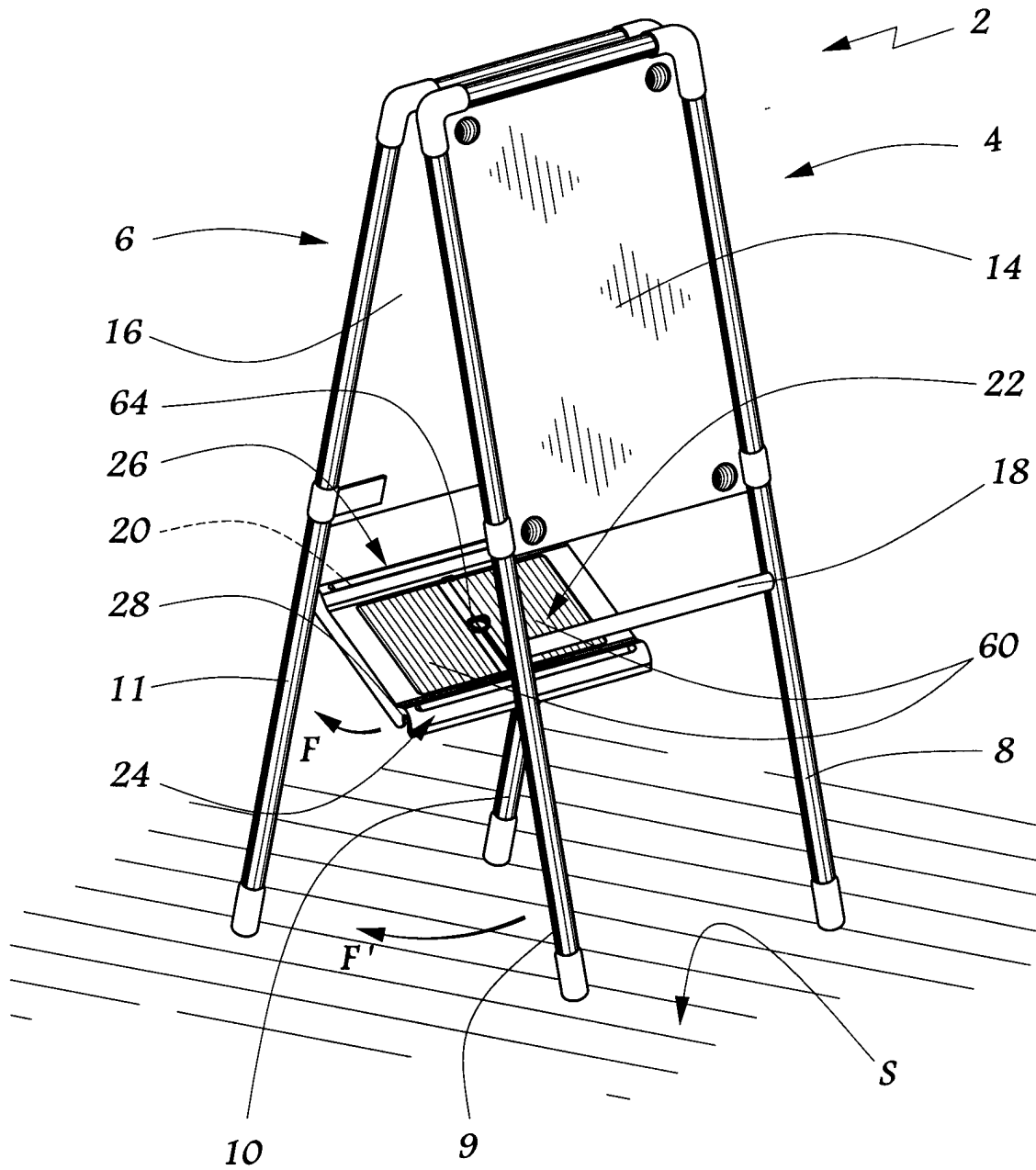


Fig.4

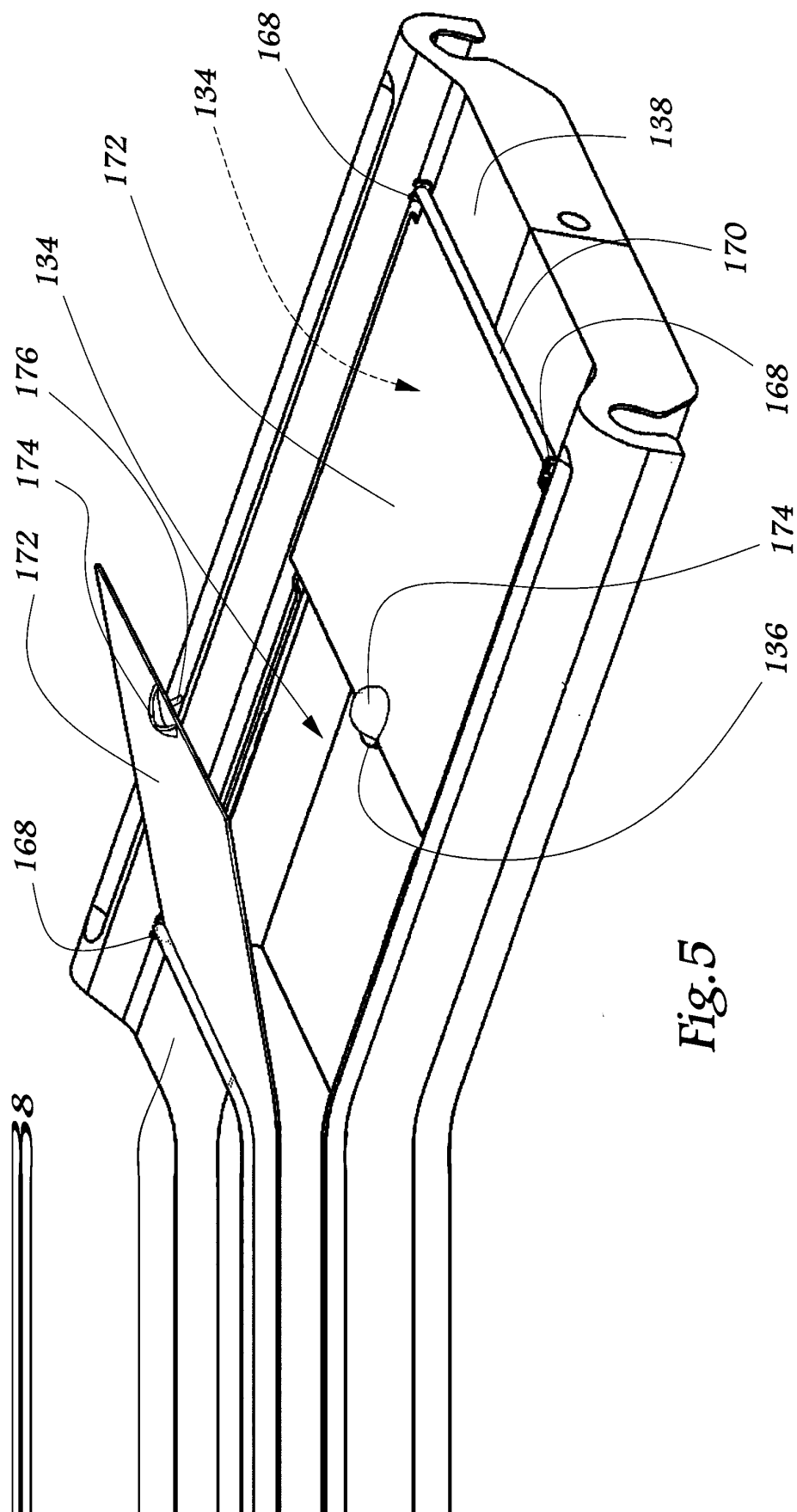


Fig. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 42 0256

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	US 3 145 966 A (H. I. LANDON) 25 août 1964 (1964-08-25) * le document en entier *	1,3,8,11	A47B97/08
A	---	2,4-7,9, 10,12	
Y	GB 2 156 668 A (CARNATION OF CUMBERLAND LIMITE) 16 octobre 1985 (1985-10-16) * le document en entier *	1,3,8,11	
A	---	2,4-7,9, 10,12	
A	US 4 123 127 A (FORD THOMAS E) 31 octobre 1978 (1978-10-31) * abrégé; figures *	1-12	
A	DE 38 34 213 A (QUAKER OATS CO) 20 avril 1989 (1989-04-20) * abrégé; figures *	1-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A47B
A	US 5 713 552 A (DIAMANT ASHER) 3 février 1998 (1998-02-03) * abrégé; figures *	1-12	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22 janvier 2001	Examineur Ottesen, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 B2 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 42 0256

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-01-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3145966 A	25-08-1964	AUCUN	
GB 2156668 A	16-10-1985	AUCUN	
US 4123127 A	31-10-1978	AUCUN	
DE 3834213 A	20-04-1989	AU 2298788 A FR 2621468 A GB 2210781 A	13-04-1989 14-04-1989 21-06-1989
US 5713552 A	03-02-1998	IL 112924 A	11-04-1999

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82